



FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél. : 05 65 81 16 37 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution G41

12/22

MAGNUM BLOC

Prêt à l'emploi

BLOC APPÂT RODONTICIDE PRÊT A L'EMPLOI POUR LUTTER CONTRE LES RATS ET LES SOURIS



AMM : FR-2015-0022



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES - UTILISATIONS

- Appât contre rats et souris domestiques.
- Prêt à l'emploi sous forme de bloc de 28 g.
- S'utilise en intérieur, en extérieur (autour des bâtiments) et dans les égouts.
- Les anticoagulants permettent de ne pas éveiller la méfiance des rongeurs (relation entre l'ingestion de l'appât et la mort de leurs congénères) car les premiers signes cliniques n'apparaissent que plusieurs jours après l'ingestion de l'appât.
- Délai de l'apparition de l'effet biocide : 4 à 10 jours après consommation.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

- Déposer les appâts dans des boîtes ou postes d'appâtage pour rodenticides sécurisés et inviolables.
- Poser ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, des sites de nourriture, sur les passages et aux autres endroits ou l'animal gîte). Le nombre de postes est fonction du site à traiter, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.
- La durée du traitement est en général de 35 jours. Répéter en cas d'une nouvelle infestation.
- Pour les utilisations à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles les postes doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours pour le traitement contre les souris et tous les 5 à 7 jours pour le traitement contre les rats.
- Les rongeurs morts doivent être retirés régulièrement.

RATS	forte infestation	10 à 60 g d'appât par poste espacé de 5 m
	faible infestation	10 à 60 g d'appât par poste espacé de 10 m
	dans les égouts	200 à 300 g d'appât par poste espacé de 30 m à 50 m
SOURIS	forte infestation	5 à 20 g d'appât par poste espacé de 2 m
	faible infestation	5 à 20 g d'appât par poste espacé de 5 m



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Contient 0.005 % de Brodifacoum. Produit biocide : TP14.

ANTIDOTE

L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

PRODUIT TECHNIQUE À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.

Page 1 sur 1

S. A. S. au capital de 326 249 € - R. C. Rodez 83 B 65 - Siret 327 511 218 00049
Code APE 2041Z - N° intracommunautaire FR 05 327 511 218